

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES HERANVAL Sylvie, BOUTEILLER Maryvonne, DUBUS Sandrine, LESUEUR Christelle, MAILLARD Angélique, ROUSSEL Sandrine, TOURNACHE Anita

MM DE MILLIANO Jean, BEAUFILS Cyril, CANTEREL Marc, LEBER Benoit, LECOINTRE Romuald

Absents excusés : MM BERGER Joachim et DELAUNE Pascal

Madame HERANVAL Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Suite au compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le P.V. de la dernière réunion est donc adopté.

## **VISITE DE L'ESPACE COWORKING**

### **DELIBERATION N° 2022-055**

#### **TARIFS DE L'ESPACE COWORKING**

Par délibération n° 2022-050 du 24 novembre dernier, le conseil municipal a voté favorablement pour l'ouverture d'un espace coworking au 170 rue de l'école, au-dessus du cabinet médical. Lors de cette même réunion, des tarifs avaient été donnés mais n'avaient pas été actés.

L'ouverture de cet espace devant avoir lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs donnés lors de la dernière séance, soit :

- la ½ journée : 12 €
- la journée : 20 €
- le mois : 350 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ accepte les tarifs proposés, soit :

- la ½ journée : 12 €
- la journée : 20 €
- le mois : 350 €

➤ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DELIBERATION N° 2022-056**

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 3**

##### **Salaires et charges**

Afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au paiement des salaires et des charges du mois de décembre, les écritures suivantes doivent être réalisées :

##### **Fonctionnement**

1) Compte 65548 – effacement de réseaux  
Prélever la somme de – 30 000 €

2) Compte 6413 – personnel non titulaire

Ajouter la somme de + 30 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DELIBERATION N° 2022-057**

**DECISION MODIFICATIVE N° 4**

**Dépenses d'investissement**

Afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au paiement des dernières factures d'investissement, les écritures suivantes doivent être réalisées :

**Investissement**

- 1) Compte 238-0031 – éclairage public  
Prélever la somme de – 10 000 €
- 2) Compte 2112-0015 – aération terrain de football  
Ajouter la somme de + 3 800 €
- 3) Compte 2184-0039 – mobilier coworking  
Ajouter la somme de + 5 700 €
- 4) Compte 21538-0031 – horloge astronomique  
Ajouter la somme de + 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DELIBERATION N° 2022-058**

**DECISION MODIFICATIVE N° 5**

**Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au paiement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, les écritures suivantes doivent être réalisées :

**Fonctionnement**

- 3) Compte 65548 – effacement de réseaux  
Prélever la somme de – 1 114 €
- 4) Compte 739223 – fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales  
Ajouter la somme de + 1 114 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

**Travaux Rue du Val aux Boyers et Rue du Puits Fortin**

L'effacement des réseaux ainsi que le nouvel éclairage public ont été réalisés jusqu'à la ferme LEFEBVRE. Un transformateur va être implanté dans la sente près du calvaire ce qui engendrera une coupure de courant d'une journée. Les poteaux électriques seront enlevés en fin de travaux.

### **Lotissement Les Filandres**

L'aménagement avance bien. Le bassin d'orage a été creusé sur une couche d'argile faisant de celui-ci un bassin étanche. Les travaux de raccordement aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées vont avoir lieu entre le 19 et le 22 décembre prochain. Une déviation va être mise en place par la Rue du Pas Grillant. Un arrêté de circulation a été pris et a été envoyé aux services concernés. Celui-ci doit également être envoyé au SDIS avec un plan indiquant l'emplacement exact des travaux, leur permettant d'accéder à la Grand Rue en cas d'urgence.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Eclairage public**

Des problèmes dans les horaires d'allumage et d'extinction ont été constatés : l'éclairage public du lotissement des Pommiers fonctionne à 4h30, une partie de celui de la Rue du Pas Grillant fonctionne jusqu'à 2h00, la rue du Genétais et le 1<sup>er</sup> lampadaire de la Grand Rue fonctionnent jusqu'à 2h00 alors que l'éclairage du reste de la Grand Rue est éteint. La rue du Puit Fortin reste également allumée jusqu'à minuit. Un point sera fait avec FORLUMEN.

#### **Salle d'animation**

Les Anciens ont signalé que la salle chauffait plus vite depuis que le plafond avait été baissé.

#### **Dates à retenir**

- Vendredi 16 décembre à 15h00 : goûter de Noël des enfants de l'école
- Vendredi 16 décembre à 18h30 : pot du personnel communal
- Mardi 27 décembre à 18h00 : remise des chéquiers aux diplômés
- Jeudi 5 janvier 2023 à 18h00 : vœux de Caux Seine Agglo à l'abbaye du Valasse
- Vendredi 6 janvier à 18h30 : vœux de la commune
- Dimanche 8 janvier à 12h00 : vœux de l'ASP

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 45.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 26 janvier à 18h00, à la mairie.